

La confession

Le grand Carême est une période de changement : changement de régime alimentaire et également changement d'attitude, de comportement, de paroles et de pensées.

Nous avons vu dans la page 40, ce qu'est le repentir : la haine du péché et la volonté d'y renoncer.

Le repentir est un acte personnel de conversion, inspiré par l'Esprit saint. Il ne peut être détaché des sacrements de l'Eglise car il s'agit d'un acte de foi et non d'un acte psychologique. Le repentir, la confession et l'absolution sont indissociables. Ils sont l'un des 7 sacrements de l'Eglise (avec le mariage, le baptême, la chrismation, l'eucharistie, l'onction des malades, l'ordination d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre).



La confession suivie de l'absolution donne une dimension communautaire et universelle à notre repentir personnel.

Le repentir est la grâce de regretter avec larmes ses péchés, la confession est la grâce d'en assumer la responsabilité en les nommant à voix haute devant témoin et nous avons foi que l'absolution est la grâce par laquelle Dieu nous pardonne et nous sauve. L'accomplissement de ce sacrement est la communion au Corps et au Sang du Christ. Quand nous communions, nous communions avec tous les membres de l'Eglise : les vivants, les défunts et les saints.



Dieu fond devant l'homme qui se confesse. Son cœur se brise tellement il nous aime.

Quand Il nous pardonne, Il nous purifie de nos péchés et nous remplit de son amour, de sa joie et de la grâce de son Esprit saint. Nous devenons alors étincelants. Nous illuminons l'espace qui nous environne, nous rayonnons sur notre entourage, nous diffusons l'amour reçu et ses effets bienfaisants.

**Par ce sacrement, nous recevons et nous donnons.
Par la paix intérieure nous rendons possible la paix dans le monde.**



Transfiguration de saint Séraphin de Sarov